



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MIRAPI : UN NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDES A LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS POUR LES PARTICULIERS

Mont-de-Marsan, le 06/10/2021

Ce mercredi, Cécile Bigot-Dekeyzer, préfète des Landes, a réuni les maires du département intéressés par la prévention et la gestion du risque inondation.

Après les épisodes d'inondations successifs de l'hiver dernier, l'État met en place dans le département des Landes, à titre expérimental, un dispositif d'aides aux particuliers pour se protéger contre ces phénomènes.

Ce dispositif dénommé MIRAPI « Mieux Reconstruire APrès Inondation » sera ouvert d'ici la fin de l'année dans les communes landaises reconnues au titre du régime de catastrophe naturelle « inondations » depuis septembre 2020. Il permettra la prise en charge à 80 % des opérations de diagnostic individuel de vulnérabilité des biens d'habitations ainsi que les travaux diagnostiqués de protection de ces biens contre les inondations.

Les modalités techniques et financières seront précisées prochainement par la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Landes. Les mairies concernées sont : Aire-Sur-l'Adour, Aureilhan, Aurice, Azur, Bas-Mauco, Bégaar, Belus, Bostens, Bougue, Callen, Candresse, Capbreton, Carcen-Ponson, Cauna, Dax, Gousse, Gouts, Josse, Losse, Magescq, Mimbaste, Mimizan, Mont-de-Marsan, Montsoué, Narrosse, Onard, Ondres, Pey, Préchacq-les-Bains, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Gor, Saint-Jean-de-Lier, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Perdon, Saint-Pierre-du-Mont, Saint-Sever, Saint-Vincent-de-Paul, Saubusse, Saugnac-et-Cambran, Soustons, Tartas, Tercis-les-Bains, Téthieu, Toulouzette, Vicq-d'Auribat, Vieux-Boucau-les-Bains, Villeneuve-de-Marsan, Yzosse.

Contact presse
Samantha Benzin
Tél. : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82
Mél. : pref-communication@landes.gouv.fr

Préfecture des Landes
26 rue Victor Hugo
40 021 Mont-de-Marsan Cedex
www.landes.gouv.fr